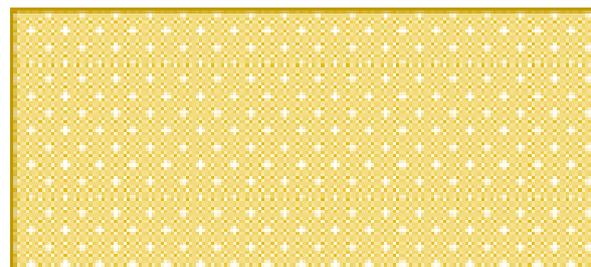


LA LETTRE DE LA MAISON MÉDICALE LE NOYER

- 1 CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE
- 2 FESTIVITÉS AU «JARDIN DU NOYER»
ET AU POTAGER «PRENDS EN DE LA GRAINE»
- 3 LES ASSOCIATIONS DE PATIENT.ES
- 4 GYNÉCOLOGIE À LA MAISON MÉDICALE
- 5 NOUS SOIGNONS AUSSI VOS ENFANTS
- 6 BATTONS-NOUS POUR MAINTENIR UN ACCUEIL PHYSIQUE
DANS LES ADMINISTRATIONS
- 7 ANNONCES



1 CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE

LES HEURES D'OUVERTURE DE LA MAISON MÉDICALE ONT CHANGÉ LE LUNDI ET LE VENDREDI

VOICI LE NOUVEL HORAIRE :

- LUNDI 8H À 12H30 ET 15H À 19H
- MARDI 8H À 12H30 ET 13H À 19H
- MERCREDI 8H À 12H30 ET 13H À 19H
- JEUDI 8H À 12H30 ET 14H À 19H
- VENDREDI 8H À 12H30 ET 14H À 19H

Demandez à l'accueil le nouvel horaire
avec les disponibilités des médecins

2 FESTIVITÉS AU «JARDIN DU NOYER» ET AU POTAGER «PRENDS EN DE LA GRAINE»

Le « Jardin du Noyer » de la Maison Médicale et le potager « Prends en de la graine » de la Maison Dailly, en partenariat avec la MICV (Maison InterCitoyenne Vivrensemble) , le Comité le Village Het Dorp et la VGC (Commission Communautaire Flamande) vous invitent à faire la fête !

Au programme, vous trouverez de nombreuses activités pour les petit.e.s et les grand.e.s :

bricolage, jeux en bois, quizz, jeux de société, contes... échange de boutures, animation musicale, chant, apéro dès 18h30...

**LE VENDREDI 16/12
DE 15H30 À 20H30**

**À LA MAISON DAILLY,
72 RUE DE LA CONSOLATION
À 1030 SCHAERBEEK**

Infos et réservation :

corinne.gilon@lenoyer.be ou 02/734 24 53.

PAF : gratuit



**TOUTE L'ÉQUIPE DE LA MAISON MÉDICALE
VOUS SOUHAITE DE BELLES FÊTES ET UNE BONNE ANNÉE 2023**



3 LES ASSOCIATIONS DE PATIENT.ES

Une association de patient.e.s rassemble les patient.e.s et leurs proches autour d'un même problème de santé, ou d'un handicap comme par exemple : les troubles bipolaires, la maladie d'Alzheimer, la céphalée*, ou encore les problèmes d'addiction aux jeux, etc.

Les associations de patient.e.s ont pour but « de contribuer au bien-être des patient.e.s et de leurs proches ». Les membres sont souvent des bénévoles. C'est un lieu de rencontre et d'échange.

Les associations sont un soutien précieux pour les patient.e.s et leurs proches. Elles informent sur le problème de santé, de la maladie, en plus des informations médicales déjà reçues.

Elles permettent aux personnes d'échanger entre elles et de partager leur expérience. Grâce à cette expérience, les patient.e.s donnent leur point de vue sur la qualité des soins, des services, etc.

Les associations vont ainsi pouvoir défendre les intérêts des patients et relayer leurs besoins vers les institutions publiques qui s'occupent de la santé.

Elles sensibilisent aussi les professionnel.le.s de la santé et les politiques en faisant mieux connaître les réalités des patient.e.s, la vie quotidienne avec la maladie pour permettre la mise en place de politiques de santé*.

Les associations de patient.e.s vont aussi organiser des activités conviviales, des balades, des sorties etc. Elles apportent une réelle plus-value pour les usagers*.

L'équipe de la Maison Médicale a rencontré la LUSS. La LUSS est un porte-parole des associations de patient.e.s et de proches qu'elle regroupe. Elle les assiste pour certains projets. Elle aide aussi des patient.e.s voulant s'organiser en association. Elle soutient les différentes associations de patient.e.s et aide à les faire connaître.



Pour aller plus loin :

Le site de la LUSS www.luss.be / luss@luss.be pour y trouver une association de patients.

Le documentaire (16min30) :
« L'essence du collectif - au coeur des associations de patients et de proches. »
Disponible sur Youtube.

LEXIQUE :

- **Usager** : Personne qui a recours à un service, un utilisateur
- **Céphalée** : Mal de tête
- **Politiques de santé** : elles consistent à fixer collectivement des caps pour donner à chacun les moyens de se soigner et de rester en bonne santé le plus longtemps possible. De manière générale, le terme de « politiques de santé » désigne les politiques publiques des États, ou des autres échelons de décisions politiques (Union européenne, régions...)

4

GYNÉCOLOGIE À LA MAISON MÉDICALE

Tous les médecins de la maison médicale ont reçu la formation "Mise en place et retrait d'implants contraceptifs".

L'implant contraceptif est un petit bâton de la taille d'une allumette. On le place sous la peau, au niveau du bras. Il permet une contraception pendant 3 ans. Ensuite, un.e médecin le retire et insère un nouvel implant ou un autre moyen de contraception est envisagé.

La maison médicale peut faire un suivi gynécologique général !
Tous les médecins sont formé.es et disponibles !

- Si vous ressentez des symptômes gynécologiques,
- Si vous désirez discuter de la contraception (sauf pose/retrait stérilet),
- Si vous voulez faire un bilan d'infections sexuellement transmissibles (IST).

Chez les femmes, faire le **dépistage du cancer du col de l'utérus** est recommandé. Il s'agit d'un frottis au niveau gynécologique. Ce frottis peut être réalisé à la maison médicale par n'importe quel médecin ou chez votre gynécologue. Il s'adresse aux femmes de 25 à 65 ans et se fait tous les trois ans.

Vous pouvez aussi faire le **vaccin contre le papillomavirus** à la maison médicale. Il s'adresse aux filles et aux garçons de 9 à 14 ans. Il est nécessaire de faire 2 doses espacées de 6 mois. Il est gratuit ! Passé cet âge vous pouvez aussi vous faire vacciner, parlez-en avec votre médecin. Le papillomavirus est un virus qui, dans certains cas, peut provoquer des verrues génitales pouvant évoluer vers des maladies plus sérieuses.

5

NOUS SOIGNONS AUSSI VOS ENFANTS

Les médecins de la maison médicale soignent vos enfants !
N'oubliez pas de les inscrire, iels peuvent profiter du forfait comme vous.
Votre enfant peut continuer à avoir un suivi par un.e pédiatre et à l'ONE en même temps.

Nous vaccinons également les enfants à partir de 5 ans.

Absences – Prévenir la maison médicale

Vous êtes en retard ou vous avez un imprévu ?
N'oubliez pas de contacter la maison médicale pour prévenir de votre absence.
Cela permet de donner le rendez-vous à un.e patient.e qui en a aussi besoin.

Depuis le confinement et la fermeture des administrations pendant la crise du Covid, la numérisation des services s'est très fort accélérée. La numérisation des services est l'obligation de passer par un ordinateur ou un smartphone pour avoir accès à un service.

Cela favorise la fracture numérique, c'est-à-dire les inégalités entre les personnes qui ont accès aux outils numériques (GSM, ordinateur, tablettes...) et qui savent les utiliser et les autres personnes qui n'ont pas accès aux outils numériques et/ ou qui ne savent pas les utiliser. Malgré la fin du confinement et la réouverture des services, il faut encore faire beaucoup de démarches en ligne ou par téléphone et cela rallonge la durée de ces démarches. De plus, la plupart des services fonctionnent uniquement sur rendez-vous, souvent à prendre via internet.

Le gouvernement a présenté un nouveau projet appelé « Bruxelles Numérique » au Parlement. Le but de ce projet est d'obliger les services publics Bruxellois, à permettre à la population de faire toutes leurs démarches en ligne. Ce projet se dit positif et innovant. Mais nous craignons que cela menace le maintien d'un accueil sur place, adéquat et suffisant. Ce projet propose un accompagnement pour les personnes qui ne peuvent pas (encore) utiliser l'outil numérique. Or nous savons que certaines personnes ne deviendront pas autonomes et capables d'utiliser l'outil numérique seules. Nous demandons donc que ces personnes continuent à être reçues sur place pour faire leurs démarches dans de bonnes conditions.

En effet, à Bruxelles, environ une personne sur deux rencontre des difficultés avec l'outil numérique. Nous craignons une précarisation* encore plus grande des personnes déjà en difficulté, une augmentation de la fracture numérique* et une augmentation du non-recours* à certains droits. Certaines personnes ne pourront ainsi pas demander l'aide à laquelle elles ont droit à cause de la numérisation des démarches. Ceci va à l'encontre de la Constitution belge qui impose une égalité de chacun.e dans l'accès aux droits.

Même pour les personnes qui ont l'habitude de l'informatique, il y a encore souvent des questions par rapport aux formulaires numériques. Ces personnes ont alors aussi besoin d'un contact avec une personne physique qui peut les aider.

La Maison Médicale Le Noyer accompagnée d'autres associations, a donc participé au rassemblement du 6 décembre pour le maintien de guichets ouverts et un accueil physique des personnes.

Oui, le numérique peut faciliter les démarches administratives et a le mérite d'être mis en place. Mais nous refusons la numérisation par défaut. Chaque personne doit pouvoir être reçue par une personne compétente de l'administration de son choix, parler de sa situation, et recevoir de l'aide, sans devoir s'inscrire en ligne.

LEXIQUE :

- **Non recours aux droits** : certaines personnes ont droit à des aides (protection sociale) mais ne demandent pas cette aide ou ne la reçoivent pas. Soit elles ne connaissent pas leurs droits, soit les démarches à faire sont trop compliquées, soit elles ne reçoivent pas de réponse (ex. erreur de l'administration).
- **Précarisation** : le fait de devenir, d'entrer dans une situation de fragilité, instable, vulnérable.
- **Fracture numérique** : ce sont les inégalités entre les personnes qui ont accès aux outils numériques (GSM, ordinateur, tablettes...) et qui savent les utiliser et les autres personnes qui n'ont pas accès aux outils numériques et/ou qui ne savent pas les utiliser

Bonjour,

Pour ceux qui ne m'ont pas encore rencontré, je suis le nouveau kiné de l'équipe. Je suis vraiment content d'avoir rejoint la Maison Médicale Le Noyer au mois d'octobre. J'y ai trouvé une super atmosphère.

Je trouve cela très enrichissant de travailler dans une association où l'on partage tous les mêmes valeurs de solidarité. Mais aussi dans laquelle nous avons tous un objectif commun ; prendre soin des patients.

Je suis un vieux, jeune diplômé et papa d'un petit de 2 ans et demi. J'adore ce métier de kiné que je n'ai pas fini d'apprendre. J'ai choisi (et on m'a permis) de travailler dans une maison médicale car j'aime vraiment le travail en équipe et le plus que cela apporte pour prendre soin des patients.

J'habite dans le quartier et je suis vraiment content de pouvoir participer à l'amélioration de l'accès aux soins pour les habitants du coin. J'espère que vous n'aurez pas besoin de moi bientôt mais si nos chemins viennent à se croiser ce sera un plaisir de discuter avec vous et de compléter cette brève présentation.



Abdelkrim Alizazou,
nouveau kiné

L'ÉQUIPE DE LA MAISON MÉDICALE LE NOYER VOUS INVITE À
SON TRADITIONNEL

GOÛTER DE NOËL:

LE VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2022
DE 17H À 19 H

FORMULE : BUFFET PARTICIPATIF,
ET/OU VOTRE BONNE HUMEUR

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS

Inscription souhaitée : au 02/734.24.53 ou par mail corinne.gilon@lenoyer.be



Éditeur responsable : P. BARBIER 1a Avenue Félix Marchal 1030 Bruxelles
maison.medicale@lenoyer.be - 02 734 24 53

Cette publication est uniquement destinée aux patient.e.s de la Maison Médicale Le Noyer

Éditée grâce à l'aide de la COCOP

Création graphique : Jo Baudoux

